



35 heures : quel cadeau aux riches ?

Le Cerf, à l'initiative de la réforme des heures supplémentaires pour relancer le pouvoir d'achat, l'annonçait dès le mois de février, les heures supplémentaires défiscalisées, ça marche, anticipant les publications de l'Acoss* : désormais près de six entreprises sur dix y ont recours. Et ce chiffre augmente pour le sixième mois d'affilé. « Les effets bénéfiques de la réforme vont progressivement se diffuser dans l'économie » assure Hervé Lambel, vice-président du Cerf, « c'est à partir du second semestre qu'ils commenceront à être véritablement perceptibles, en particulier, sur le pouvoir d'achat des salariés ».

Le Cerf considère néanmoins que la réforme sur les heures supplémentaires sera quasiment achevée lorsque la baisse du coût du travail prévue initialement sera effective. Malheureusement, les partenaires sociaux ont imposé une limitation de la portée de cette réforme en négociant une majoration de 25% des heures supplémentaires sans la contrepartie correspondante : la suppression des charges patronales. Ce manque de lucidité aura des effets négatifs sur l'emploi et la croissance dans un contexte économique dominé par la crise des subprimes et une inflation importée dans un contexte de croissance nationale faible. Les premiers chiffres annoncés par Euler Hermès indiquent plus de 51 600 défaillances d'entreprises (+3%) pour 2008, en deçà de nos propres prévisions (+5 à +7%).

La responsabilité des partenaires sociaux est totale dans l'aggravation des déficits publics dans la réforme sur les heures supplémentaires. En effet, les syndicats ont exigé le remboursement par l'Etat des « pertes » qu'engendreraient les exonérations de charges sociales sur les heures supplémentaires. Coût annuel : 5,5 milliards d'euros dans un paquet fiscal censé être un cadeau aux riches. Or, soit la mise en place initiale des 35 heures impliquait que les cotisations sur le temps de travail légal suffisaient à financer les caisses de solidarité, et alors les exonérations de charges sur les heures supplémentaires ne créaient pas de déficit ; soit le passage aux 35 heures ne permettait pas d'alimenter suffisamment les caisses de solidarité, et créaient un déficit structurel, il était alors irresponsable et coupable de promouvoir et d'accepter la mise en place des 35 heures.

Pris sous cet angle, il est effectivement grand temps de s'intéresser à la richesse du paritarisme, à son financement et donc à son coût : on y trouvera, à n'en pas douter, de nombreuses économies à réaliser, qui augmenteraient le pouvoir d'achat des salariés et allègeraient la pression sur la trésorerie des TPE, sans réduire les prestations de solidarité. Mais sur la possibilité d'une telle réforme, qu'attendre de "partenaires sociaux", qui, pour le coup, ne sont plus que des partenaires aux intérêts bien compris ?

Les nouveaux acteurs sociaux ont vocation à refonder le paysage syndical pour servir un intérêt général trop souvent absent des préoccupations d'une minorité protégée focalisée sur ses propres intérêts et qui monopolise la table des négociations.

Vote : face aux difficultés de trésorerie des TPE, il est urgent de baisser le coût du travail

Pour voter, retournez ce fax avec vos coordonnées au 01 40 99 93 23
Ou adressez-nous un mail à : supchargesheuresup@lescreateurs.org

Parce que nous sommes des millions, nous serons entendus !

Pour se désinscrire : desinscription-cp@pmetpe.com ou par fax au : 01 40 99 93 23

Créateurs d'emplois et de richesse de France (Cerf)

1ère plateforme de représentation des Très Petites Entreprises.

Association loi 1901 - 24, avenue Gabriel - 75008 Paris - Tel : 09 51 74 23 73 - www.lescreateurs.org